

Appel à manifestation d'intérêt

Van itinérant « En voiture Nina et Simon·e·s » dans le département du Nord



La Préfecture du Nord, l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et le Département du Nord s'engagent à renforcer la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'accompagnement des victimes de ces violences.

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) s'inscrit dans une dynamique départementale ambitieuse et répond à une nécessité : informer, écouter et accompagner les citoyens et citoyennes pour construire une société plus égalitaire ou moins violente.

Sommaire

Sommaire	2
I. Contexte	3
II. Objet de l'AMI	4
III. Caractéristiques du projet	4
1. Missions du van	4
2. Déplacements du van et partenariats	5
3. Modalités d'accueil au sein du van	5
4. Signalements et informations préoccupantes	6
5. Le van : aménagement, achat/location, entretien et flocage	6
6. Lien les autres vans de la région	6
IV. Financement, gouvernance et suivi	6
1. Financement	6
2. Gouvernance et indicateurs de suivi	7
V. Composition de l'AMI	7
1. Structure porteuse du projet	7
2. Réponse à l'AMI	7
3. Critères d'appréciation des projets	8
4. Calendrier prévisionnel	8

I. Contexte

En France, les forces de l'ordre ont comptabilisé 122 600 victimes de violences sexuelles en 2024¹ et 271 000 victimes de violences conjugales en 2023². La majorité de ces victimes sont des femmes (85 %). Au cours des dernières années, le nombre de victimes de violences sexuelles et de violences conjugales enregistrées par les services de sécurité a fortement augmenté. Le service des statistiques du Ministère de l'intérieur précise que « ces évolutions [...] sont cependant à interpréter avec prudence. Elles ne rendent en effet pas compte directement de l'évolution de la délinquance, reflétant également celle de la propension à porter plainte »³.

Face à ce constat, le président de la République a fait de l'égalité entre les femmes et les hommes la grande cause du quinquennat. Au travers du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2023-2027, l'État porte ainsi une politique affirmée de lutte contre les violences faites aux femmes, favorisant notamment les dispositifs d'« aller-vers » les publics.

La lutte contre les violences intrafamiliales, dont font partie les violences conjugales, est également une priorité de l'exécutif départemental, qui s'est doté d'une feuille de route par délibération de la commission permanente du 23 janvier 2023, autour de deux axes principaux : offrir un accompagnement durable aux victimes afin de leur permettre d'échapper à la violence et de se reconstruire, et protéger les enfants victimes et leur garantir les meilleures conditions de développement.

Dans le département du Nord, l'offre en structures et dispositifs spécifiques pour les victimes de violences sexistes et sexuelles et conjugales est variée (accueils de jours, hébergements d'urgence, centres d'information des droits des femmes et des familles, intervenants sociaux en commissariat ou gendarmerie, maisons des femmes/santé, mesures d'accompagnement protégé...). Toutefois, les inégalités femmes-hommes perdurent et une minorité de victimes de violences conjugales déclarent s'être tournées vers des services médico-sociaux (27 % des femmes victimes et 10 % des hommes victimes), associatifs (respectivement 14 % et 7 %) ou les services de sécurité (25 % et 9 %) pour parler des faits subis³.

Durant le premier confinement de l'année 2020, des points d'accueil éphémères pour les victimes de violences conjugales ont été mis en place au sein de centres commerciaux. Portés par les services de l'État, en collaboration avec des associations et grâce à des mécènes, huit points d'accueil ont ouvert dans les Hauts-de-France. Ouvert du 18 juillet 2020 au 31 décembre 2021 au sein du centre commercial V2 à Villeneuve d'Ascq, le point « Nina et Simon-e-s » a accueilli plus de 2 000 personnes. Après avoir montré son efficacité, cette expérimentation innovante a été pérennisée sous forme de vans itinérants « En voiture Nina et Simon-e-s ». Depuis février 2021, quatre vans parcourent ainsi les Hauts-de-France dans les départements du Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Partageant ces constats, la Préfecture du Nord, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France et le Département du Nord souhaitent continuer leur engagement dans la prévention des violences sexistes et sexuelles et l'accompagnement des victimes. Ils s'engagent ainsi dans le soutien et le financement du van « En voiture Nina et Simon-e-s ».

¹SSMSI, 2025, Les victimes de violences physiques ou sexuelles enregistrées par les services de sécurité en 2024, InterStats n°47.

²SSMSI, 2024, Les violences conjugales enregistrées par les services de sécurité en 2023, InterStats n°44.

³SSMSI, 2022, Panorama des violences en France métropolitaine - Genèse 2021.

II. Objet de l'AMI

Point d'accueil, d'écoute et d'orientation, le van « En voiture Nina et Simon·e·s » offre une opportunité unique d'apporter un soutien direct aux personnes qui en ont besoin, en particulier dans les zones rurales ou dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV), souvent éloignés des services essentiels.

Le van poursuit un double objectif :

- Informer sur les thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes, la vie de couple, les sexualités, l'identité de genre, les droits, ainsi que les violences sexistes et sexuelles ;
- Offrir une première écoute à des victimes de violences de genre, sexistes ou sexuelles, et orienter vers les structures locales adaptées selon les besoins des personnes.

Il contribue ainsi à l'égalité femmes-hommes, la prévention des violences sexistes et sexuelles, et à l'éducation à la vie, affective, relationnelle et sexuelle par des discours positifs sur l'égalité, les questions de genre et la sexualité.

Depuis février 2021, le van est déployé dans le département du Nord par une association nordiste au travers d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM). L'objet de cet appel à manifestation d'intérêt est de renouveler cette CPOM pour les 3 prochaines années (2026 à 2028).

La structure porteuse aura pour mission de permettre au van de se déplacer dans les meilleures conditions afin de maximiser son impact auprès du public :

- Créer une équipe formée pour intervenir au sein du van ;
- Traiter les demandes de mise à disposition du van de la part des partenaires ;
- Contractualiser avec les partenaires autour d'une charte d'engagement ;
- Créer un numéro de téléphone et une adresse email dédiée à ce van pour faciliter les prises de contact ;
- Communiquer sur les réseaux sociaux dédiés au van afin de maximiser la visibilité du van et de ses déplacements ;
- Acheter/Louer et entretenir le van ;
- Utiliser la charte graphique du van, et apposer les logos de ses financeurs sur chaque document (flyer, site internet, etc.).

III. Caractéristiques du projet

1. Missions du van

Le van est un lieu mobile d'information, d'écoute et d'orientation pour toute personne se questionnant sur les thématiques de l'égalité entre les femmes et les hommes, la vie de couple, la sexualité, le genre, les droits, ainsi que les violences sexistes et sexuelles. Les échanges s'articulent selon un principe d'anonymat, de distribution de l'information, d'écoute et/ou de mise en relation d'une personne accueillie avec des partenaires compétents localement. Des entretiens individuels peuvent être réalisés à l'intérieur du van en fonction des situations et des demandes des personnes.

Le van offre :

- Une mise à disposition d'informations, de conseils et documentations (flyers, affiches...);
- Une mise à disposition de matériel de prévention (préservatifs, violentomètres, protections périodiques...);
- Une écoute de premier niveau;
- Une réorientation vers les structures compétentes locales.

Le van se déplace dans tout le département du Nord, en privilégiant les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et les lieux éloignés des centres urbains (ruraux ou péri-urbains). Il est attendu que les QPV représentent 50% des déplacements du van.

Il peut intervenir à la fois pour des événements publics (festivals, marchés, fêtes de village...) ou des événements privés (au sein d'établissements scolaires, de centres sociaux...). Selon les lieux, les objectifs recherchés peuvent différer.

La durée de chaque déplacement se fait en lien avec le partenaire : d'une demi-journée à plusieurs jours selon la taille de l'évènement. Il faudra privilégier les interventions courtes (une demi-journée à 1 journée) afin de répondre au plus grand nombre de demandes.

Le van « En voiture Nina et Simon·e·s » n'est pas :

- Une succession de permanences d'associations ;
- Un lieu dans lequel des suivis de victime sont mis en place.

2. Déplacements du van et partenariats

La structure porteuse du van aura pour mission de développer les partenariats afin de favoriser les passages du van et rendre ses passages utiles pour les publics.

Il est attendu que le van se déplace exclusivement à la demande d'un partenaire (y compris un service de la structure porteuse elle-même). Le van est mis à disposition gratuitement de ce partenaire, à la condition que celui-ci participe à l'organisation de sa venue (notamment d'un point de vue logistique) et à l'action.

Les objectifs de la venue du van sont travaillés avec le partenaire. La structure porteuse fait signer une charte d'engagement à chaque partenaire en amont du déplacement. Elle peut refuser une mise à disposition du van si l'objectif du partenaire n'est pas clairement défini.

Les personnes qui interviennent dans le van sont toujours les professionnels et professionnelles de la structure porteuse.

Les financeurs pourront bénéficier ponctuellement de la présence du van lors de grands événements.

3. Modalités d'accueil au sein du van

L'accueil et l'écoute au sein du van sont réalisés par une équipe formée et expérimentée, disposant de compétences spécifiques et avérées relatives à la prévention des violences sexistes et sexuelles et/ou l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Le van est ouvert à toute personne, sans distinction, dans un cadre bienveillant et confidentiel, de façon gratuite et sans rendez-vous. Aucun critère d'admission n'est ainsi exigé. Les principes suivants guident l'accueil au sein du van : bienveillance, inconditionnalité de l'accueil, respect, non-jugement.

L'accueil se fait toujours en complémentarité avec les partenaires locaux.

4. Signalements et informations préoccupantes

Il revient aux professionnels et professionnelles accueillant les paroles des victimes de réaliser les signalements auprès des parquets ou les informations préoccupantes (IP) auprès de la cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP), selon les modalités en vigueur.

Ces signalements ou IP seront donc réalisés par les professionnels et professionnelles du van, en lien étroit avec la structure d'accueil (établissement scolaire, centre social...).

5. Le van : aménagement, achat/location, entretien et flocage

Le van doit être aménagé de façon à recevoir dignement et chaleureusement les personnes :

- Espace intérieur comprenant une ou deux banquettes et une table, aménagé avec une décoration chaleureuse (plaid, coussins, plantes...), permettant d'assurer des entretiens confidentiels ;
- Espace extérieur composé d'un store ban et d'une table à déplier.

La structure porteuse est chargée de l'achat ou de la location du van et de son entretien. Le choix entre achat et location du van sera fait en concertation entre les financeurs et la structure porteuse sur la base de devis.

La charte graphique et les logos des financeurs, qui seront fournis à la structure porteuse, seront apposés sur le van.

La structure porteuse est responsable de la sécurité des professionnels et professionnelles intervenant dans le van, et de la sécurité du van. Elle contracte une police d'assurance pour le van contre toute dégradation et s'assurera de le garer à l'abri, les éventuelles dégradations ne sauraient être prises en charge par les financeurs.

6. Lien les autres vans de la région

Depuis février 2021, quatre vans « En voiture Nina et Simon-e-s » parcourent les Hauts-de-France dans les départements du Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et de la Somme. Des événements régionaux sont susceptibles d'être organisés entre les vans (par exemple : festival des vans l'été 2024), sous l'impulsion des financeurs ou non. Il est attendu que la structure porteuse s'implique pleinement dans ces événements régionaux.

IV. Financement, gouvernance et suivi

1. Financement

La Préfecture du Nord, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France et le Département du Nord s'engagent à financer ce dispositif à hauteur de 105 000 € par an selon la répartition suivante :

- État / BOP 147 (politique de la ville) : 50 000€
- État / BOP 137 (égalité femmes-hommes) : 30 000€

- ARS Hauts-de-France / Fond d'intervention régionale : 15 000€
- Département du Nord : 10 000€

La structure lauréate du présent AMI pourra trouver des compléments de financement, via notamment les collectivités locales ou les fondations privées.

Le financement sera octroyé sous forme de subvention annuelle dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) de 3 ans (2026-2028) avec chacun des financeurs.

Une convention de partenariat sera en outre signée entre les financeurs et la structure retenue.

2. Gouvernance et indicateurs de suivi

La structure retenue mettra en place un comité de suivi annuel, composé de représentants de chacun des financeurs. Ce comité de suivi aura pour objet principal de faire un bilan de l'année passée.

Par ailleurs, les financeurs seront tenus régulièrement informés des difficultés éventuelles.

Les indicateurs de suivi seront les suivants :

- Taux de permanences réalisées (nombre de permanences réellement tenues/nombre de permanences programmées) ;
- Nombre et typologie de personnes abordées ;
- Nombre et profil de ressources humaines mobilisées (en interne et en externe) ;
- Nombre d'entretiens/discussions d'information devant le van ;
- Nombre d'entretiens dans le van ;
- Nombre d'orientations vers des partenaires ;
- Nombre de conventions de partenariats signées ;
- Type de thématique ;
- Typologie des structures demandant la présence du van ;
- Nombre et type de supports diffusés ;
- Nombre de refus de la part de la structure porteuse du van.

Ces indicateurs seront calculés à chaque fois avec la distinction du sexe, de l'âge du lieu (Ville hors QPV, QPV, hors ville) dans la mesure du possible, les entretiens pouvant être anonymes.

V. Composition de l'AMI

1. Structure porteuse du projet

Cet appel à manifestation d'intérêt est ouvert à toute structure publique ou privée. Il est possible d'y répondre à une ou plusieurs structures.

2. Réponse à l'AMI

Les candidatures se feront via le formulaire en annexe. Elles présenteront de façon précise le projet social et son caractère novateur. Il est attendu que soient détaillés :

- Les enjeux liés à ce dispositif, la valeur ajoutée et les éventuels points de vigilance

- L'articulation entre ce projet et l'offre existante sur les territoires (par la structure répondante ou les structures présentes sur les territoires);
- Les partenariats à mobiliser afin de permettre la réussite de ce projet ;
- Le détail des prestations proposées (nature, fréquence et durée...);
- Les ressources humaines déployées : nombre d'ETP, qualification ;
- Le budget prévisionnel pluriannuel sur la durée de la CPOM (3 ans), en reprenant précisément les 4 lignes budgétaire indiquées au point IV.1.

Les réponses à cet AMI sont à transmettre transmis par voie dématérialisée à l'adresse suivante : ddets-droitsdesfemmesegalite@nord.gouv.fr

Des demandes de précision ou questions sur cet AMI pourront être sollicitées à cette même adresse : ddets-droitsdesfemmesegalite@nord.gouv.fr

3. Critères d'appréciation des projets

La sélection se fera au sein par un comité composé des représentants des financeurs.

Les critères d'appréciation des projets seront les suivants :

- Expertise dans la problématique des violences sexistes et sexuelles : les ressources humaines mobilisées devront justifier d'une sensibilisation, formation et/ou expérience dans le champ de la santé sexuelle (justifier ce point par la transmission d'attestations de formation et de CV) ;
- Identification des ressources existantes sur le territoire ;
- Capacité à mobiliser et formaliser des partenariats ;
- Qualité du projet (prestations proposées, orientations, partenariats...) et cohérence avec les attendus du présent AMI ;
- Budget prévisionnel.

4. Calendrier prévisionnel

Publication de l'AMI : 24 octobre 2025

Réception des offres : 28 novembre 2025

Sélection du candidat : décembre 2025

Mise en œuvre du projet : 1^{er} janvier 2026